BULLETIN

Vivre à Longvilliers

Septembre 2017

MAIRIE DE LONGVILLIERS
4, route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01 30 41 33 96
Tél : 09 64 38 87 19
Fax : 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

Le mardi de 14h à 17h
Le jeudi de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h

http://longvilliers.free.fr
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Parc naturel régional
Haute Vallée de Chevreuse

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Compte rendu du Conseil Municipal	4
Recensement de la population 2018	5
Rappel des règles d'urbanisme	6
Centre Communal d'Action Sociale	6
Groupement d'achat de fioul	8
Rentrée scolaire	10
Animations périscolaires	11
Compteurs électriques Linky	13
Journées du Patrimoine	14
Bibliothèque	16
Culture et Loisirs à Longvilliers	17
Carte Mobilité Inclusion (CMI)	17
Associations	19
Les écuries du Moulin de la Forge	21
Aide à Domicile en Milieu Rural	22
Arbres remarquables, les saules têtards	26
À découvrir é é ..	27
Qualité de l'eau 2016	28
Ça s'est passé à Longvilliers	30

Madame, Monsieur,

Après une intense période électorale qui se terminera le 24 septembre par les sénatoriales, la fin des congés, la reprise du chemin des écoles ou des cours, la vie reprend sa normalité. J'espère que la saison estivale a été pour vous une source de repos, de loisirs et de remise en forme qui permettra à toutes et tous d'aborder cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme et sérénité.

Au cours des années précédentes, nous avons dû nous adapter à la réforme de la taxe professionnelle, entraînant la création du FNGIR (Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources). Puis ce fut celle du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) afin que les communes les plus riches aident les plus pauvres ou les moins bien gérées. Plus récemment, nous avons dû faire face à la baisse des dotations de l'état et à la mise en place du périscolaire, même si notre gestion en a minimisé les coûts.

Concernant ce dernier sujet, nous avons opté pour la reconduite de la semaine scolaire de quatre jours et demi en accord avec les associations de parents de nos deux communes, des enseignants et des personnels. Nous devrons revoir les horaires et les contrats de travail de ces derniers. De ce fait les activités périscolaires vont reprendre en nombre et durée en fonction de la bonne volonté des animateurs bénévoles habituels. Nous attendons des motivations porteuses de nouvelles activités. Nous allons devoir, pendant cette année, tenter d'harmoniser le calendrier des communes, sachant que celles aux alentours disposant d'activités pour les jeunes (centre aéré, associations sportives ou culturelles), comme Bullion et Bonnelles sont passées aux 4 jours et que Saint-Arnoult-en-Yvelines reste pour l'instant à 4,5 jours. L'organisation pour les parents ne s'en trouvera pas facilitée.

Mais, pour revenir à la gestion communale, que dire de la suppression de la taxe d'habitation, qui avec la taxe foncière étaient le moyen de répartir entre les propriétaires et les locataires les frais de fonctionnement de la commune ? Ce n'est pas la promesse de l'état de compenser cette suppression qui nous rassure, compte tenu des baisses, voire de la disparition des précédentes compensations. Nous allons donc attendre de voir plus clair dans les modalités de cette réforme, pour en tirer les conclusions.

La commune va entreprendre avant fin septembre la mise en souterrain des réseaux de la rue du Lavoir au hameau de la Bâte. Le SIAEP d'Ablis a déjà réalisé les travaux concernant le réseau d'eau sur ce tronçon. Pour ceux d'électricité de Bouc Étourdi, j'ai adressé une lettre de réclamation au Directeur d'ERDF pour dénoncer la lenteur de ce chantier. Je suis désolé du désagrément généré par ce retard, qui atteint maintenant huit mois révolus.

Un marché à destination des administrés a été ouvert à l'initiative de Bullion pour les achats groupés de fioul, bois et divers produits à des prix compétitifs. Portez-y une attention particulière, vous pouvez vous joindre à ces commandes.

Vous verrez dans ce journal, qu'avec de la conviction, du sérieux, du travail ou de l'entraînement les résultats arrivent, félicitations à notre Longvillageoise Valérie Bellone pour son titre de championne de France de Tir à l'Arc et la participation de son fils à cette même compétition, et il en est de même pour l'équitation de la Ferme de la Forge récompensée aux haras de Jardy en juillet dernier.

Vous y trouverez aussi les commentaires sur la fête des écoles, celle de Longvilliers avec son feu d'artifice, le restaurant éphémère ainsi que les prévisions d'événements avec les journées du Patrimoine et le concert dont je vous laisse découvrir le casting dans ce bulletin.

Excellente reprise à tous.

Marc ALLES

Conseil Municipal du 16 juin 2017

Le 16/06/2017, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8/06/2017, s'est réuni sous la présidence de M. Alles, Maire. **Présents :** Mmes Gilet, Lassimouillas, Mayordomo et Palfray, MM. Alles, Canal, Chanclud, Chapey, Cordier, Godeau et Magné. **Absents :** MM. Alexandre qui donne pouvoir à M. Magné, Caron qui donne pouvoir à M. Chanclud, George qui donne pouvoir à M. Cordier et Pinier qui donne pouvoir à M. Alles. **Secrétaire de séance** : M. Chapey. M. le Maire demande de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Jardin du souvenir au cimetière intercommunal de Rochefort/Longvilliers : Achat d'une plaque commémorative, les conseillers sont d'accord à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 31/03/2017 est adopté à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rochefort /Longvilliers (SIA) : Approbation des actifs et passifs suite à dissolution : Le SIA a cessé de fonctionner depuis le 31/12/2015, date à laquelle la compétence assainissement a été transférée au SIAEP d'Ablis par les deux communes membres. La procédure de dissolution était figée au niveau des écritures comptables. La trésorerie a soumis un nouveau tableau actif/passif, à approuver par les deux communes, car de nouvelles écritures sont intervenues, sans impacter les comptes du syndicat déjà approuvés. Le trésorier pourra mettre à zéro chaque compte et le Préfet procédera à la dissolution du syndicat. Le **Conseil Municipal approuve** à l'unanimité.

Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) Convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée de l'étude pour la réalisation du SDA de Longvilliers, comprenant le zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales : Longvilliers devait se doter d'un SDA et a adhéré à un groupement de commande porté par la commune de Raizeux. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) finance à 80%. Longvilliers prend à sa charge l'assainissement non collectif et les eaux pluviales et le SIAEP d'Ablis la compétence assainissement collectif (AC). A la demande de l'AESN, le SIAEP d'Ablis porte cette opération (démarches administratives etcé). C'est pourquoi une convention bipartite doit être signée entre le SIAEP d'Ablis et Longvilliers. **Le Conseil Municipal accepte** à l'unanimité.

CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) Adhésion au groupement de commandes : Fournitures de papier pour impression et reprographie : Le marché actuel arrive à son terme, c'est pourquoi une nouvelle procédure est lancée. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte d'adhérer.**

Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) : Demande de subvention pour l'accessibilité « Handicapés » de l'arrêt « village » Aller et Retour de la ligne express 10 : Cet arrêt doit être rendu accessible, le STIF finance actuellement 70% du montant des travaux. Le **Conseil Municipal accepte** à l'unanimité.

Participation Carte imagine'r collégiens 2017-2018 : Le STIF augmentant les tarifs régulièrement, le **Conseil Municipal décide,** à l'unanimité, de rembourser le montant forfaitaire de 190ú.

Participation Carte imagine'r lycéens- étudiants 2017-2018 : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un montant forfaitaire de 100ú.

Jardin du souvenir cimetière intercommunal de Rochefort/Longvilliers : M. le Maire propose :

- la pose d'une plaque, où à la demande des familles, le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir, pourrait y être apposé. Cette prestation serait réalisée par la mairie, pour conserver l'homogénéité, mais à la charge financière des familles (30ú de participation pour la plaque et 12 ú par caractère gravé en or).

- sur la stèle existante serait gravé « jardin du souvenir ». Le **Conseil Municipal accepte** à l'unanimité.

Demande de subvention non retenue de l'Association des paralysés de France ï Délégation des Yvelines.

Pour Information :

Convention de gestion d'ouvrage d'art de rétablissement VC1 ï pont sous l'autoroute Rue de Bandeville **:** signée entre Cofiroute et Longvilliers.

Micro-crèche à Longvilliers : La CART a voté l'implantation de la micro-crèche à Longvilliers. L'implantation est prévue derrière le hangar municipal de Longvilliers.

Balayage mécanique de la voirie : l'appel d'offre réalisé par le groupement de commande porté par Saint-Arnoult a obtenu des tarifs plus compétitifs. Dans un souci d'économie, nous étions passés de 10 à 6 passages annuels. M. le Maire soumet la possibilité de revenir à 10 passages. Le Conseil Municipal maintient six passages annuels.

SEY - Enfouissement de réseaux à La Bâte : Le Syndicat d'Energie des Yvelines nous a fait part le 12 juin de l'inscription de Longvilliers au programme 2016. Les travaux débuteront en septembre.

Le SIAEP d'Ablis - renouvellement de la canalisation d'eau : entre le carrefour de la rue de Bandeville et la place à La Bâte, afin d'uniformiser le diamètre de la canalisation et améliorer le débit vers Bonnelles. Les travaux commenceront fin juin.

Conseil Municipal du 16 juin 2017 (suite)é .

Le SIAEP dôAblis - renouvellement de la canalisation dôeau : entre le carrefour de la rue de Bandeville et la place à La Bâte, afin dôuniformiser le diamètre de la canalisation et améliorer le débit vers Bonnelles. Les travaux commenceront fin juin.

Station dôépuration de La Bâte : Le Conseil Municipal avait délibéré pour lôacquisition dôune parcelle de terrain dôenviron 700 m², comme 500 m² seraient suffisants, lôéchange de terrain a été retenu et réalisé.

Achat de plaques de rue pour Route de La Bâte et Route de Reculet : M. Magné propose de poser ces plaques de rue au niveau du carrefour de la Mairie, car il nôy a aucune indication. Il est décidé de reporter cette décision au prochain conseil avec devis à lôappui.

Blason de Longvilliers : Une élève en stage de design de communication actuellement à la Mairie recherche le blason de Longvilliers. Un blason a été trouvé, il faut maintenant lôétudier et le valider.

Présentation des Comptes financiers de Longvilliers à mi-année.

Plan Communal de Sauvegarde : démission de M. Rossignol Rudy (Bouc Etourdi) remplacé par M. Oliveira Manuel (Grand Plessis).

Election de trois délégués et trois suppléants pour procéder à lôélection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017. Les conseillers municipaux sont convoqués, par décret le vendredi 30 juin impérativement.

Autorisations du Droit des Sols : M. Chanclud présente aux conseillers, six Déclarations Préalables, dossiers en instruction. La séance est levée à 22H33.

Élections Sénatoriales du 24 septembre:

Le Conseil Municipal réuni le vendredi 30 juin a procédé à lôélection de trois grands électeurs titulaires et leurs suppléants. Les conseillers élus sont :

Titulaires: MM. CHANCLUD Maurice , ALLES Marc et Mme LASSIMOUILLAS Jeanne.

Suppléants: M. GODEAU Hervé , Mme PALFRAY Martine , M. CORDIER Alain .

****

Recensement de la population 2018

Le recensement commencera le **18 janvier et se terminera le 17 février 2018**. Vous allez recevoir la visite de Monsieur **Benoît Palleau,** agent recenseur de la commune. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Vous avez la possibilité de répondre par Internet tout en conservant l'alternative de renseigner des documents papier. La réponse est plus rapide, peut se faire 24 h/24 de n'importe quel ordinateur ou tablette. Cette nouveauté, outre le côté moderne, privilégie l'économie de papier, le renforcement de la confidentialité, un gain de temps et une gestion simplifiée.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre dôhabitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-dô uvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière dôéquipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Rappel des règles d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation : Permis de construire ou déclaration préalable selon la nature des travaux envisagés.

Permis de Construire :

- construction de maison neuve,
- construction de dépendance neuve de plus de 20m²,
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Déclaration Préalable :

- création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- réfection de toiture,
- construction, modification de clôture, portail,
- ravalement, peintures,
- modification de façade,
- création, changement ou suppression de portes, fenêtres, volets, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques en volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois en PVC),
- changement d'affectation (ex. : garage en pièce d'habitation),
- piscines non couvertes…

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous donner toutes les informations nécessaires à la préparation du dossier qui doit être déposé en mairie. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

La vente d'un bien affecté d'une irrégularité d'urbanisme :

Dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier, le vendeur est tenu de signaler les aménagements réalisés sans permis de construire ni déclaration préalable, sous peine d'annulation de vente pour réticence dolosive*. Ainsi, l'insuffisance des renseignements fournis à l'acquéreur peut être sanctionnée sur de multiples fondements, notamment pour vice du consentement.

De plus, les taxes générées par les travaux effectuées sont redevables par le propriétaire sortant en cas de mise en conformité. Donc ne tardez à régulariser vos travaux avant tout acte de vente.

**La réticence dolosive* ou *dol par réticence* est l'omission volontaire par une personne d'un fait qu'elle a obligation de révéler. Parfois assimilée à un dol civil, c'est une cause de nullité du contrat.*

La réticence dolosive est considérée, depuis les années 1970 en droit français, comme un vice du consentement.

****

Centre Communal d'Action Sociale de Longvilliers

Sorties des séniors : Orléans le 8 octobre prochain

Les flyers de participation pour la sortie à Orléans ont été distribués. Merci de nous retourner vos réponses avant le 15 septembre pour confirmation des effectifs auprès de l'Office de tourisme et du restaurant. Nous rappelons que le choix du colis de Noël est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Carte Nationale dôidentité

Pièces à fournir:

DŽUne copie intégrale de votre acte de naissance.

DŽDeux photos d'identité de format 3,5 x 4,5 cm

DŽUn justificatif de domicile

DŽVotre carte nationale dôidentité, sôil s'agit d'un renouvellement.

DŽSa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps dôattente à lôaccueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

DŽUn timbre fiscal, pour les passeports (86 ú pour un majeur, 42 ú pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 ú pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

****

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

****

Balayage mécanique des caniveaux

Le balayage mécanique des caniveaux est effectué par lôentreprise Europe Services Voirie (ESV) selon le calendrier ci-contre.

Le passage dans les rues de la commune de Longvilliers est prévu à partir de 8h00.

Il est demandé à tous, **de ne pas garer son véhicule sur la voie publique** les jours de passage de la balayeuse.

Mois	Jour
Septembre	Lundi 18
Novembre	Lundi 13

Groupement d'achat de fioul, bois de chauffage et ramonage

La commune de Bullion met en place un système de groupement d'achats de fioul, bois de chauffage (pellets) et de ramonage dans le but de négocier des prix en fonction d'engagements de quantités. Aussi est-il demandé de remplir un formulaire de précommande afin d'évaluer les volumes en jeu. La quantité donnera du poids pour obtenir les meilleurs prix.

Notre commune, Longvilliers peut ainsi profiter de cet avantage.

Conditions de Précommande :

Le participant du groupement d'achat fera connaître ses besoins par le biais du bon de PRÉCOMMANDE ci-contre et le transmettra soit :

- par courriel : canal.patrice@orange.fr
- ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de Longvilliers

En précisant en objet dans les deux cas : **GROUPEMENT D'ACHAT.**

Ainsi le fournisseur pourra proposer son meilleur tarif, sur la base de nos estimations, donc soyez précis dans votre besoin.

Pour le bois, aucune commande inférieure à 1 stère par site de livraison ne sera prise en compte.

Confirmation de commande et conditions de livraison :

Le demandeur se met directement en rapport avec le fournisseur en précisant qu'il fait partie du groupement d'achat. Ainsi il officialise sa commande, indique le jour de livraison souhaité.

Le participant du groupement sera informé par le fournisseur (par courriel ou par téléphone selon les éléments indiqués dans la demande d'achat) **au plus tard 48 heures avant** la date de livraison.

En fonction du fournisseur retenu, le créneau horaire pourra être plus précis (matin ou après-midi, ou créneau horaire).

La livraison s'effectuera selon les meilleures conditions économiques du fournisseur retenu (fioul / pellets & bois).

Pour le fioul, les prix seront bloqués chez CALDEO, durant la période de mi-Juillet à mi-Septembre.

Conditions de paiement :

Le paiement s'effectuera par **chaque participant du groupement.** Selon le fournisseur retenu, le règlement s'effectuera auprès du livreur soit par chèque, en espèces, selon la quantité réellement livrée.

Engagement :

Toute **demande d'achat par le biais du BON de PRÉCOMMANDE,** adressée à la Mairie vaut, pour le participant au groupement, l'acceptation des conditions de fonctionnement.

Si questions : canal.patrice@orange.fr

La date limite de réponse à la participation au groupement est fixée à mi-septembre 2017

Pour les personnes qui souhaiteraient passer commande de gaz en citerne, merci de nous contacter par courriel: cmericjacq@gmail.com ou cmpierrot@sfr.fr

Merci de répondre au questionnaire ci-contre du Bon de Précommande
Formulaire disponible en Mairie de Longvilliers

BON de PRÉCOMMANDE

GROUPEMENTS D'ACHATS

FIOUL DOMESTIQUE - STERES DE BOIS
GRANULES (Pellets) - RAMONAGE
SAISON 2017 - 2018

SITE A LIVRER

Nom Prénom	Adresse de livraison	Téléphone *	Courriel *
Mme M. Frileux	6 Rue des Soleils - Bullion	01 30 41 xx xx	frileux@orange.fr

* Nécessaire pour vous tenir au courant de la date de livraison et diverses informations sur vos achats

FIOUL & PELLETS Sté CALDEO 08 01 010 010 (N° vert)

* Ordinaire		* Supérieur		** PELLETS ou GRANULES pour poêle	
0.610 l au litre	Quantité litres	0.615 l au litre	Quantité litres	Palette 66 sacs de 15 kg = 900 kg	
		X	1500	Nb de palettes	299 l la palette

* Les tarifs du fioul ont été négociés pour la période de Juillet Une renégo. sera refaite en Aout sans baisse et mi-Septembre (Prix négociés tous les ans en fonction du cours du pétrole)

Ou pour le fioul, inscrivez vous sur le site http://plus-on-est-moins-on-paie.fr/

** Baisse de 10 l par palette suppl. (n'hésitez pas à vous regrouper) http://www.caldeo.fr/mes-energies/pc

BOIS Société BLK BARDHI 06 12 17 60 35 - 06 44 77 13 30

Bois de catégorie 1 - Taille des buches				
25 cm (~0,6 m3)	33 cm (~0,7 m3)	50 cm (~0,8 m3)	100 cm (~ 1 m3)	
72 l	58 l	52 l	48 l	Quantité-Stères
			X	5

En 25 / 33 / 50 cm, 5 stères commandés, 6 stères livrés (1 stère gratuit)

RAMONAGE Sté BOUVIER 06 08 03 07 74

Prestation	Prix
Foyer ouvert	à partir de 75 l
Insert/poêle	70 l
Poêle à granules (conduit)	65 l
Chaudière gaz (conduit)	55 l
Chaudière fioul (conduit)	75 l

Rayez les mentions inutiles

Vos anciens fournisseurs *	Prix *
Fioul	
Bois	
Pellets	
Ramonage	

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé

Renvoyer ce document en Mairie ou à canal.patrice@orange.fr

(* Facultatif)

Rentrée scolaire 2017 - 2018

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 4 septembre pour les écoles élémentaire et maternelle. Cette année, des modifications ont été apportées à lôheure des sorties de lœcole maternelle: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h20 et de 13h45 à 15h50.Les mercredis matin, de 8h30 à 11h20. Cela laisse une marge pour les parents ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles.

Effectifs :

École maternelle : 34 enfants (10 Petite Section, 10 Moyenne Section, 14 Grande Section).
École élémentaire : 84 enfants (10 CP, 17 CE1, 23 CE2, 22 CM1, 12 CM2).

Enseignants :

École maternelle : Madame DA GLORIA (Directrice) Petite Section (7) et Moyenne Section (10), Mme MABIT Petite Section (3) et Grande Section (14).

Adresse du site de lœcole maternelle : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Site de lœcole maternelle : 0780833G@ac-versailles.frf

École élémentaire : Madame NEUILLY (Directrice) CP (10) CM1 (7), Madame COUCHAUX CE1 (10) CE2 (12), Monsieur SAUREL CE2 (11) et CM1 (11), Madame FAURE CM1 (11) CM2 (12).
Adresse du site de lœcole : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Site de lœcole : 0780283j@ac-versailles.fr

Des livrets dœaccueil seront disponibles en Mairie et dans les écoles.

Calendrier des vacances scolaires 2017 ï 2018 - Zone C		
Académies concernées	Paris, Versailles, Créteil	
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2017	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2017	
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : Samedi 21 octobre 2017	Reprise des cours : Lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 23 décembre 2017	Reprise des cours : Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver	Fin des cours : Samedi 17 février 2018	Reprise des cours : Lundi 5 mars 2018
Vacances de printemps	Fin des cours : Samedi 14 avril 2018	Reprise des cours : Lundi 30 avril 2018
Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 7 juillet 2018	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les élèves qui nôont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Les dates des vacances scolaires sont données à titre indicatif, sous réserve de changement.

Animations périscolaires

La semaine de 4,5 jours étant maintenue pour cette année scolaire, les animations périscolaires reprendront sur l'année 2017-18. A ce titre les écoles de Longvilliers et Rochefort font à nouveau appel au bénévolat pour organiser et animer des ateliers selon vos centres d'intérêt ou domaines de compétences.

Rappelons les thèmes abordés l'an dernier :

Niveau école maternelle : bouquets d'automne

Niveau école élémentaire : point de croix, échecs, champignons, généalogie, dessin, art thérapie et jeux collectifs.

Soyez libres d'en proposer de nouvelles.

Ces séances ont lieu de 16 h 30 à 17 h 15 et sont ouvertes aux enfants de la garderie en maternelle et de l'étude en élémentaire. Elles auront lieu au premier trimestre à partir du 13 novembre. Celles du deuxième trimestre commenceront le 15 janvier. La durée et le nombre d'activités dépendent des bonnes volontés et disponibilités des bénévoles.

Si vous êtes intéressé(e)s pour proposer vos services, merci de prendre contact avec Patrice Canal : canal.patrice@orange.fr

****

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) qui est attribuée sous conditions de ressources aux familles a été versée depuis le 7 août 2017.
Cette aide précieuse permettant d'assumer le coût de la rentrée des classes et notamment l'achat de fournitures scolaires, concerne les élèves de primaire, du collège et du lycée. Montant, plafond de ressources, simulateur... Voici ce qu'il faut savoir :

Qui bénéficie de l'ARS ? L'allocation de rentrée scolaire est versée aux parents d'enfants scolarisés, âgés de 6 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2011 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP, dont les revenus de l'année 2015 ne dépassent pas un certain plafond. Ainsi, les plafonds ne doivent pas atteindre plus de 24 404 euros pour un enfant à charge ; 30 036 euros pour deux enfants ; 35 668 euros pour trois enfants, puis, pour chaque enfant supplémentaire, 5 632 euros sont à ajouter au plafond.

Quel est le montant de l'ARS ? C'est en fonction de l'âge de l'enfant que l'allocation de rentrée scolaire est calculée. Si votre enfant est âgé de 6 à 10 ans, le montant de l'ARS s'élève à 364,09 euros ; entre 11 et 14 ans, l'ARS est de 384,17 euros et entre 15 et 18 ans, il est de 397,49 euros. Si les familles se situent juste au-dessus de ce plafond, la Caf pourra alors octroyer une allocation moindre, qui sera calculée en fonction des cas.

Quelles démarches effectuer pour bénéficier de l'ARS ?
- Pour votre premier enfant, vous devrez tout d'abord remplir un dossier afin de devenir allocataire. Depuis l'an dernier, une demande d'ARS est téléchargeable sur le site de la Caf pour les familles n'ayant pas encore de dossier. Ensuite, le versement de l'allocation de rentrée scolaire se fera automatiquement par la Caf, jusqu'au 15e anniversaire de votre enfant.

- Si votre enfant est déjà entré en CP, mais qu'il fête ses 6 ans en 2018, il suffit d'envoyer à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire et de l'envoyer ensuite à la Caf.

- Pour les enfants âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 1999 et le 31 décembre 2001 inclus), le justificatif de scolarité n'est désormais plus obligatoire. Une déclaration sur le site de la Caf permet de préciser que votre enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2017. Cette démarche en ligne vous permettra alors de continuer à bénéficier de l'ARS. Rappelons que depuis 2015, **l'allocation de rentrée scolaire** est également versée aux enfants handicapés âgés de 6 ans, mais scolarisés en maternelle

Transport des collégiens

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult-en-Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.

Vous devez : - remplir cet imprimé,

- faire tamponner par le collège accueillant votre enfant, déposer une copie en Mairie,
- régler le montant forfaitaire en prenant le tarif pour les non boursiers,
- envoyer l'imprimé et votre règlement à l'Agence Imagine'R 95905 CERGY PONTOISE Cedex en demandant une attestation de paiement. La commune prend en charge un montant forfaitaire de 190 sur présentation de l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Transport des lycéens, étudiants

Des imprimés carte Imagine'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, habitants à Longvilliers, la commune participe financièrement à hauteur de 100 sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

****

Solidarité Transport

La Carte Solidarité Transport (CST)

Il s'agit d'une mesure tarifaire en faveur des personnes aux revenus les plus modestes. Elle s'adresse aux personnes qui résident en Ile de France et qui bénéficient :

- du RSA socle (majoré ou non)
- de l'allocation spécifique de solidarité (ASS pour les chômeurs)
- de la Couverture maladie universelle Complémentaire (CMUC)
- de l'aide médicale d'État (AME)

et à leurs ayants droit.

Comment obtenir vos droits à la tarification "Solidarité Transport" ?

Appelez l'Agence Solidarité Transport Ile-de-France (service RATP) au 0 800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 20h). Un correspondant ouvre un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter.

Retournez le formulaire complété et signé, avec une photo d'identité, dans l'enveloppe "T" jointe, accompagné des documents justificatifs qui vous seront demandés: attestation* CMU-C ou AME, ou de votre dernier relevé de situation ASSEDIC, ou d'une attestation du paiement du RSA, ou de votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales.

* *attestation délivrée par les régimes d'assurance maladie.*

Vous recevrez gratuitement votre pass Navigo, ainsi que celui de vos ayants droits éventuels, dans les trois semaines.

Vous devrez ensuite "charger vos droits" sur votre pass Navigo dans le point de vente de votre choix, c'est à dire mettre à jour votre pass Navigo dans une borne RATP ou auprès d'un guichet afin de pouvoir bénéficier d'une réduction ou de la gratuité du transport.

Pour plus d'informations : Agence solidarité transport - 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 8h à 20h).

Compteurs électriques Linky

Le journal "Toutes Les Nouvelles de Rambouillet" du 26 juillet nous informe sur le déploiement des compteurs Linky dans le département des Yvelines, qui sera achevé d'ici 2021. La carte publiée montre que notre commune devrait être équipée à partir de novembre 2017. Or, on vient de nous préciser par courriel, que **le déploiement sur notre commune ne commencera qu'à partir de mai 2018**. D'ici la fin 2017, 190 000 compteurs auront été posés dans les Yvelines dans 128 communes et 600 000 resteront à changer avant fin 2021. En France, cinq millions ont déjà été posés dans plus de 3000 communes.

Autres informations dans nos prochaines publications.

Cette disposition fait suite à la directive européenne 2009/72/CE qui prévoit que 80 % des compteurs devront être communicants d'ici à 2020. Cette directive est transposée en droit français à l'article L. 341-4 du code de l'énergie. Le décret n°2010-1022 du 31 août 2010, relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité, rend obligatoire la mise en î uvre de compteurs communicants par le gestionnaire ERDF. Cette obligation a été récemment reprise dans le code de l'énergie à l'article R341-4.

A quoi sert ce compteur ?

Cette mesure s'inscrit dans la loi de transition énergétique. Selon Enedis ces nouveaux compteurs présentent des avantages par rapport aux précédents : les clients peuvent avoir accès à leurs données de consommation via leur espace personnel sécurisé, les pannes sont détectées à distance plus rapidement grâce à l'envoi d'un signal, l'électricité peut être coupée en cas de détection de surtension sur les réseaux et le relevé des compteurs se fait à distance.

Présente-t-il un danger pour la santé ?

Le sujet est trop controversé pour être tranché par la mairie, qui n'est pas compétente en la matière. Mais selon Enedis : « Aucune onde n'est émise par le compteur. Ce ne sont que des champs électriques, que l'on retrouve avec d'autres appareils du quotidien, comme le fer à repasser, le réfrigérateur ou l'ampoule. »

Installation

L'installation ne nécessite pas de travaux et est gratuite. **Les clients sont prévenus par courrier et doivent prendre un rendez-vous auprès de l'entreprise qui viendra poser le compteur.**

Pour en savoir plus : www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous

Journées du Patrimoine 16 et 17 Septembre 2017

Pour les journées du Patrimoine de 2017, l'église de Longvilliers sera ouverte le samedi 16 de 10h00 à 17h00 et le dimanche 17 de 10h00 à 15h00.

Le dimanche à 17h00 aura lieu le concert d'orgue et de clarinette. Voir article ci-dessous.

Un diaporama en boucle évoquera l'histoire de l'église de Longvilliers.

****

Concert du Patrimoine

Dimanche 17 septembre 2017

Fort des succès enregistrés pour les précédents concerts, l'Association Culture et Loisirs de Longvilliers, a décidé d'organiser pour la troisième fois le Concert du Patrimoine, le dimanche 17 septembre à 17 heures.

Il aura lieu dans l'église de Longvilliers.

Poursuivant le même principe d'association de l'orgue avec un instrument soliste, nous avons bâti un programme avec la clarinette.

Les solos de clarinette sont présents dans nos mémoires. L'association des deux instruments nécessite de la part de l'organiste un travail important de transcription des partitions orchestrales habituellement jouées par des ensembles symphoniques.

L'organiste, Daniel MORALES-CARMONA, a accepté ce challenge comme il l'a fait récemment pour le Requiem de Fauré avec la Maîtrise de Radio-France. N'oublions pas que l'orgue est un orchestre à lui seul.

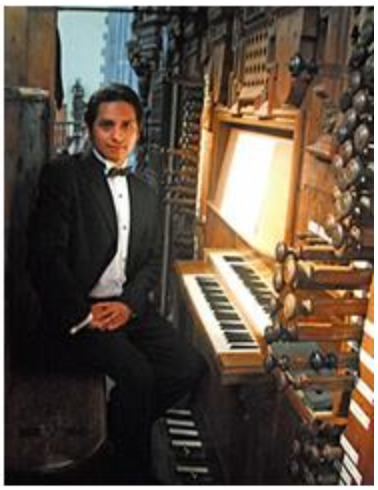

Le programme vous promènera à travers siècles, de Buxtehude à Gershwin, en passant par Bach, Mozart et Stravinsky.

Daniel MORALES-CARMONA est originaire du Mexique. Il a entrepris l'étude de l'orgue à l'âge de 14 ans, remportant à 17 ans un premier Prix au festival International d'orgue « Victor Urbán ». Il donne des concerts en France, en Autriche et au Mexique. Il poursuit ses études en licence de musicien interprète au Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Paris-Boulogne.

Salomé GUIMBRETIÈRE, est née à Cholet le 10/06/1996. Lauréate de nombreux concours en France, elle a donné sept concerts en Chine avec orchestre symphonique. Elle est professeur de clarinette au Conservatoire Régional de Boulogne-Billancourt.

Vous viendrez nombreux à ce concert du Patrimoine, en septembre, pour plus d'une heure de musique inoubliable.

La Bergerie nationale de Rambouillet et les Journées du Patrimoine 2017

Samedi et dimanche 16 et 17 septembre 2017 de 10h 00 à 18h 00

Entrée gratuite

Des visites, des rencontres et des échanges de pratiques à ne pas manquer !
Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, est l'occasion de découvrir la Bergerie Nationale et son patrimoine agricole, naturel et culturel. Elle sensibilise tous les publics à l'agro-écologie et au développement durable et met en avant son rôle dans la préservation des ressources et de la biodiversité.

Fidèle à ses habitudes, la Bergerie Nationale organise cet évènement dans une ambiance conviviale et festive. De nombreux exposants accueillent le public autour des thématiques de l'agriculture, de la biodiversité, de l'environnement et des savoir-faire.

Des animations, des démonstrations et des visites thématiques sur la ferme et son environnement sont proposées aux adultes et aux enfants.

****

MARIANA POLO CLUB

Championnat de France de Polo

Les 7 et 8 octobre prochain à partir de **11h00** se déroulera le championnat de France de Polo à la Mariana sur les terrains de polo à droite sur la Route Départementale 27 en allant de la Mairie de Longvilliers à Saint Cyr Sous Dourdan.

Venez nombreux !!!
www.lamariana.org

Bibliothèque

Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h ï 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h00

Contact

2, Chemin sous la Ville

☎ 01 30 88 40 62

✉ bib.rochefort@wanadoo.fr

Tarifs 2017 - 2018

Adhésion individuelle : 20 ú

Adhésion Famille : 25 ú

HEURE DU CONTE : 27 septembre - 12 octobre - 29 novembre - 20 décembre

RACONTE TAPIS : Le mercredi à 15h30 - A partir de 4 ans

BEBES LECTEURS : histoires et comptines pour les tout-petits lundi matin à 10h30

25 septembre - 16 octobre - 27 novembre - 10 décembre

CAFÉ DU MARDI MATIN autour des nouveautés de la bibliothèque

Exposition de peinture de Françoise Viquerat : *La nature au bout du pinceau* - Du 23 septembre au 19 octobre.

Vernissage Vendredi 22 septembre à partir de 19h : Ne ratez pas ce moment où vous pourrez rencontrer l'artiste et échanger autour de quelques gourmandises ! Bienvenue à tous !

Culture et Loisirs

Le premier semestre de cette année a été marqué par une nouvelle activité : le **Restaurant éphémère**. De quoi s'agit-il ? De cours pour la préparation des menus proposés par le chef Francis Morenne, suivi de leur dégustation. Ça se passe dans la belle cuisine des Hirondelles et le repas dans la salle attenante. Sept cours furent dispensés de février à juillet. En cuisine il y travaillait, suivant les jours, entre 5 et 9 toqués de la casserole et la tablée a réuni jusqu'à 30 convives dans une ambiance gourmande, détendue et conviviale. Voir les photos en dernière page du bulletin.

Reprise des cours le 5 octobre 2017. Menus et détails sur le site www.cultureetloisirsalongvilliers.fr Inscrivez-vous déjà pour cette nouvelle saison, une séance par mois ! Découvrez vos talents culinaires ou venez simplement déguster des plats savoureux. Habitués, faites part de votre enthousiasme à vos amis et proches, une occasion aussi d'inviter un être cher...

Et pour les enfants les cours de pâtisserie, deux mercredis par mois. Dates sur le site.

La fête de Longvilliers le samedi 17 juin a profité d'un très beau temps. Le bar servait un bel assortiment de boissons, dont un savoureux planteur aux saveurs exotiques. Attablés autour d'un couscous, les participants ont pu ensuite admirer le feu d'artifice et les jeunes se sont « éclatés » sur la piste de danse. Les structures gonflables ont encore eu la faveur des petits qui ont enchainé glissades et culbutes.

Merci aux bénévoles pour leur participation. Bienvenue aux nouveaux, on n'est jamais trop nombreux !

Ne pas oublier le concert du dimanche 17 septembre à 17 heures. Voir article spécial en page 14.

****

Carte Mobilité Inclusion (CMI)

La carte Mobilité Inclusion a été créée par l'article 1.7 de la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique et se déploie progressivement depuis le 1er janvier dans tous les départements.

Elle se substitue aux cartes d'invalidité, de priorité et de stationnements délivrées aux personnes handicapées. Les droits attachés aux trois cartes auxquelles elle se substitue ont été maintenus à périmètre constant. La CMI comprend donc trois mentions possibles : priorité, invalidité et stationnement pour personnes handicapées.

La CMI concerne les nouvelles demandes. La CMI s'est déployée progressivement dans les départements entre le 1er janvier et le 1er juillet 2017. A compter du 2 juillet 2017, délivrance de la seule CMI.

Les cartes antérieures (délivrées jusqu'au 1er juillet 2017) restent valides jusqu'à leur date d'expiration et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017. Donc il y aura coexistence de plusieurs titres jusqu'en 2026.

CIAS - Micro-crèches

Le Centre intercommunal dôaction sociale (CIAS) de Rambouillet Territoires offre aux familles la possibilité dôaccueillir les jeunes enfants (de la naissance à 4 ans) dans lôune de ses 7 micro-crèches.

Le fonctionnement de ces établissements est assuré par La Maison Bleue dans le cadre dôune Délégation de Service Public (DSP).

Une équipe dédiée est à votre écoute pour vous aider dans vos démarches :

- accueil, orientation et accompagnement dans la recherche dôun mode de garde pour lôenfant
- gestion des dossiers de pré-inscription
- attribution des places dans les micro-crèches
- soutien à la parentalité
- suivi administratif de la DSP

Quel que soit le type dôaccueil (régulier ou occasionnel), les conditions dôadmission en micro-crèche sont les suivantes :

- avoir sa résidence principale dans une des communes de Rambouillet Territoires
- accepter le principe dôune période dôadaptation
- avoir rempli **un dossier de pré-inscription et joindre les pièces justificatives demandées**

Contact :
Frédérique MULLER, Coordinatrice Petite Enfance
1 rue de Cutesson - 78120 Rambouillet
Tél. 01 34 57 58 85 - **ciaspetiteenfance@rt78.fr**

****

Assistantes maternelles agréées

Madame VERDIN Pascale
35bis, rue du Lavoir
La Bâte
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01 30 41 31 99

Madame HACHET Roxane
23, rue du Lavoir
La Bâte
78730 LONGVILLIERS
Tél : 09 80 93 24 41

*****

*****

Sictom

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : **0800 49 50 61**

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet : www.sictomregionrambouillet.com

Caisse Primaire dôAssurance Maladie

Pour gagner du temps, envoyez vos documents à lôadresse unique. Une seule adresse à retenir :

Caisse Primaire dôAssurance Maladie

78085 Yvelines cedex 9

Les Amis des Écoles

Nous avons tous croisé les doigts pour que le beau temps sôinvite à lôoccasion de la Fête de Fin d'Année de nos deux écoles !
Cette année encore, en raison du Plan Vigipirate, la Fête a pris place, le samedi 17 juin, au sein de lôEcole Élémentaire de Rochefort en Yvelines. Cêest ainsi que lêcole sêest transformée pendant une demi-journée en lieu de spectacle, en grand espace de jeux ainsi quêen aire de pique-nique.
Petits et grands se sont distingués dans un spectacle de danses, de chants et de fables dites avec beaucoup de talent pour le plaisir dôun public enthousiaste. Un projet rondement mené grâce à lôinvestissement et lôapplication de chacun : élèves, enseignants, chef de chî ur et Pierre Lorit. Un grand MERCI à tous, petits et grands !!

A lôissue de ce très beau spectacle, les « AME » vous conviaient à un apéritif, suivi dôun déjeuner « cheeseburger ï chips » agrémenté, en dessert, de glaces et de nombreux gâteaux confectionnés par des mamans et des mamies (merci à toutes ces mamans et grands-mères qui ont pris le temps de pâtisser !).

Cette journée fut donc un moment inoubliable pour nos enfants et pour toutes nos familles. Lôoccasion, pour les « Amis des Ecoles », de remercier chaleureusement tous les bénévoles qui se sont investis pleinement dans lôorganisation de cette journée, clôturant ainsi en beauté la fin de lôannée scolaire de nos enfants. Les « Amis des Ecoles » tiennent également à exprimer leur reconnaissance envers toutes les familles qui participent fidèlement aux événements festifs, apportant ainsi leur contribution financière à lôAssociation, et donc aux enfants.

Si vous aspirez également à consacrer un peu de votre temps au sein de lôAssociation lors des différentes manifestations organisées tout au long de lôannée scolaire au profit exclusif de nos deux écoles ou encore à faire part de vos idées, nous vous donnons rendez-vous **le vendredi 29 septembre 2017 à 20h30** (Salle de la Ferme à Longvilliers, face à la Mairie) **lors de lôAssemblée Générale annuelle** (élection du nouveau bureau, bilan de lôannée écoulée, mise en place du calendrier des festivités pour 2017-2018.)
Nôhésitez pas à contacter lôAssociation : **amis-des-ecoles@outlook.fr !**

****

Réouverture du château de Rambouillet

Après deux ans de travaux, les échafaudages qui entouraient le château sont en train dêtre démontés. La réouverture est prévue le 15 septembre prochain. Elle sera célébrée en grande pompe par une exposition retraçant lôhistoire du château par ses propriétaires successifs depuis son achat par le Comte de Toulouse en 1711 jusquà sa vente au Duc de Penthièvre en 1783. La salle à manger accueillera une reconstitution du dîner offert par Valéry Giscard dÉstaing le 17 novembre 1975 à lôccasion du premier G6. La vaisselle a été retrouvée et on recherche le menu...

Pour en savoir plus : www.chateau-rambouillet.fr/

L'Union Rochefort-Longvilliers, Evènements à venir

Culture et Découvertes

Visites :

- 28 septembre 2017 : Melun : Musée de la gendarmerie, Ville médiévale
- 19 octobre : Château de Champs-sur-Marne, "de la Cité Ouvrière Menier à l'ancienne chocolaterie" à Noisiel
- 23 novembre : Skit du Saint-Esprit au Mesnil-Saint-Denis, Abbaye de Port-Royal des Champs à Magny-les-Hameaux.
- 14 décembre : Théâtre du Ranelagh - Radio France

Expositions :

- Vendredi 17 novembre : Christian Dior aux Arts Décoratifs
- Vendredi 1er décembre : Gauguin au Grand Palais
- Vendredi 26 janvier : Derain à Pompidou

****

Une Longvillageoise Championne de France de Tir à l'Arc

Ce week-end du 18 au 20 août 2017, sur le superbe site de La Feclaz, dans le département de la Savoie, se tenait le Championnat de France de Tir à l'Arc sur cibles 3D. Notre amie **Valérie BELLONE**, s'est qualifiée pour ces Championnats de France pour la seconde année consécutive, après une saison de très haut niveau. Elle a terminé 1ère du parcours de pré qualification de 24 cibles, en faisant preuve d'une maitrise technique et d'une très bonne condition physique. Le lendemain, elle remporte le titre de **Championne de France** après l'épreuve des « duels », où les nerfs sont soumis à rude épreuve. Bravo aussi pour son fils **Loïc**, qualifié lui aussi pour les Championnats de France Jeunes et qui a honoré notre Compagnie en progressant par rapport à son classement de qualification.

BRAVO À TOUS LES DEUX !!!

Alain Palfray, Président des Archers de Gui le Rouge (www.union-rochefort-longvilliers.fr)

Podium : Valérie au centre

Parcours : Une cible 3D

Les Écuries du Moulin de la Forge à Longvilliers à l'honneur au Championnat de France d'équitation

Le Président de la Fédération Française d'Equitation, Serge Lecomte nous informe.

Au cours des épreuves du Championnat CCE Equipe amateur 3, qui s'est tenu du 30 juin au 2 juillet au Haras de Jardy (78), l'équipe Hugo et Maxime Dufresne a obtenu la 2ème place dans la discipline : Complet d'équitation.

Un grand bravo et merci à Margaux pour les belles photos.

PRÉSENTATION des SERVICES

proposés par lôA.D.M.R. de Saint-Arnoult-en-Yvelines

(Association dôAide à Domicile en Milieu Rural)

« Côest encore chez soi quôon est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familier », telle est la devise de lôA.D.M.R., 1er réseau associatif français de proximité, référence du service à la personne depuis près de 70 ans.

Côest ainsi que les différentes activités proposées par lôA.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes.

Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, **des soins infirmiers et dôhygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes**. Son équipe est composée de 2 infirmières et 12 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes dôassurance maladie.

Sa vocation est :

- Dôéviter lôhospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë dôune affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite dôune hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, lôentourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicileé)

Renseignements : 01 30 59 35 90 *ou* ***siad24@wanadoo.fr***

Service de portage des repas à domicile :

Doté dôun **véhicule réfrigéré** répondant strictement aux normes sanitaires en vigueur, lôA.D.M.R. contribue à apporter la **garantie dôun équilibre alimentaire auprès des personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus cuisiner**.

En 2015, près de 7600 repas ont ainsi été livrés à domicile, du lundi au vendredi, incluant les repas des weekends & jours fériés.

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service.

Le tarif est de 9ú par repas livré en liaison froide (barquettes filmées à réchauffer).

Déduction fiscale du service. Possibilité de prise en charge par lôAPA, le CCAS ou encore votre mutuelle.

Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) *ou* ***06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)***

Service ENTRAIDE :

① **Aide-ménagère A.D.M.R. - DOMYLIA** Ÿ possibilité de prise en charge financière, selon les ressources, par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

Renseignements : 01 30 88 43 66

② **Petits travaux de bricolage (échange dôampoules, pose de barres de maintiené) et de jardinage** Ÿ effectués par nos bénévoles.

Renseignements : 01 30 59 39 44(de 9h à 11h30) *ou* ***06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)***

③ **Maladie dôAlzheimer** Ÿ mise en relation avec lôantenne CATALPA de Rambouillet. Equipe spécialisée mise en place par le C.H. de Rambouillet conjointement avec les S.S.I.A.D de St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et Chevreuse.

Renseignements : 01 30 59 35 90 *ou* ***siad24@wanadoo.fr***

Service téléassistance FILIEN :

Le système de téléassistance FILIEN proposé par lôA.D.M.R. vous permet de **rester chez vous en toute sécurité**.

Grâce à un simple médaillon ou un bracelet montre, vous êtes mis en relation 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une plateforme dœcoute. Une simple pression sur le médaillon et un professionnel est à votre écoute, prêt à réagir : **vous rassurer, appeler vos proches ou votre médecin, vous envoyer des secours adaptés si nécessaire**.

En adhérant au service de téléassistance FILIEN de lôA.D.M.R., vous bénéficiez dôun **atout essentiel : la proximité humaine et la disponibilité de ses intervenants.**

Installation réalisée dans les 48 heures, voire sous 24h en cas dôurgence. Tarif : 27,50 ú par mois.

Déduction fiscale de 50 % et prise en charge par lôAPA et certaines mutuelles, comités dœntreprise.

Renseignements : 01 30 59 39 44 (de 9h à 11h30) *ou* ***06 43 22 33 86 (joignable toute la journée)***

Au-delà de ces prestations de services, lôA.D.M.R. organise et propose également des manifestations (Goûter - spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les abonnés à la téléassistance et les bénéficiaires du portage de repas à domicile ; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton).

Grâce à ces événements, lôA.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes**.

Le **dynamisme** de lôA.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit dôouverture aux autres et ses valeurs de partage**. Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.

****

Très haut débit Internet

Le Journal "Toutes les Nouvelles de Rambouillet" du 19 juillet communique que le Département et le syndicat Yvelines-Numérique ont confirmé, fin juin, le déploiement du très haut débit pour les Yvelines en zone rurale (158 communes) dôici à 2021. Cœst lôopérateur privé TDF qui sœn chargera.

Il sâagit dôun financement privé permettant dœconomiser 100 Mú de financement public dont 40 Mú auraient été à la charge du Département et 15 à la charge des communes et des Intercommunalités.

La carte publiée place Longvilliers et Rochefort sur le planning 2019-2020 Fibre optique[1] Phase 2 (72 communes, 63960 prises)

Le très haut débit est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Lâaccès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Le terme de débit désigne la quantité dôinformations quôun réseau permet de transférer en un temps donné. Il est exprimé en « bits », une unité de mesure de la quantité de données susceptible de circuler dans un réseau : en kilobits, mégabits ou gigabits selon le niveau du débit. Plus le débit est élevé, plus la vitesse de transmission et de réception des données (documents, vidéos, musiques, etc.) est rapide.

[1] La fibre optique jusquâà lâabonné, appelée FttH pour « Fiber to the Home » (fibre à la maison)

Pour en savoir plus : www.rt78.fr/action/couverture-numérique

Salons horticoles, dates à retenir

Rencontres florales

Draveil (91) 16 et 17 septembre

Les fêtes des plantes au château de Villiers, conseils de jardinage, animations pour les enfants.

Tél : 06 09 75 49 18

Les Mureaux (78) les 16 et 17 septembre,

« Fleurs en Seine », au parc de l'Oseraie, 100 exposants autour du thème du Japon, concours de jardins japonais, exposition exceptionnelle de 30 bouquets d'Ikebana.

Tél : 01 34 74 83 63

Saint Jean de Beauregard (91) les 22, 23, 24 septembre,

Fête des plantes d'automne, sur le thème des plantes odorantes. Exposition de tomates, conférences sur les arbustes d'hiver et sur les légumes en dessert.

Tél : 01 60 12 00 01

Dans toute l'île de France

Les 30 septembre et 1er octobre, se tiendra la première édition "Jardins ouverts en île de France", sur le thème du potager. Le temps d'un week-end, allez redécouvrir les jardins de votre région !

Tél : 01 53 85 66 45. servicedepresse@iledefrance.fr

Au domaine de Chantilly (60) les 13, 14, 15 octobre : le thème de cette année : "Jardinez en technicolor ", pour un jardin flamboyant ! Tél : 03 44 27 31 80

Jardin des plantes

Jusqu'au 4 février 2018, sur les grilles de l'École de Botanique, une exposition : « La biodiversité, ça se cultive ! » sur les coulisses et le travail des jardiniers.

Jardiniers du Jardin des Plantes Tél : 01 40 79 56 01

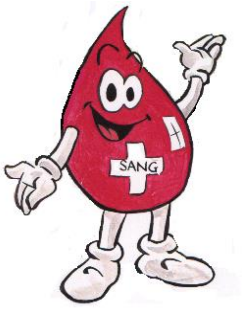

Don de Sang à St-Arnoult-en-Yvelines le vendredi 13 octobre

Une collecte de sang est organisée à St Arnoult

Le vendredi 13 octobre 2017 de 14h00 à 19h00

Salle des fêtes "Le Colombier"

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Rien ne peut le remplacer. La transfusion sanguine est vitale dans le traitement des leucémies, des maladies du sangé et en cas d'hémorragies importantes lors d'accident, opération ou accouchement.

Le don de sang permet de soigner chaque année un million de malades en France grâce aux produits sanguins par transfusion et avec les médicaments dérivés du sang.

En bonne santé, âgé de 18 ans à 70 ans, vous pouvez donner

Pour un 1er don, vous munir d'une pièce d'identité

Donneur, Receveur…

le lien du Cœur !

Pour toute information :
dondesang.efs.sante.fr
Bruno Munilla 06 84 41 88 16 / bru.munilla@orange.fr
correspondant local de l'association pour le don de sang bénévole Rambouillet ï Pays d'Yveline

****

« Courage Rions ! »

Vendredi 13 et samedi 14 octobre 2017 à 20 h 30 dans la grande salle René Cassin, Rue des Vergers Saint Jacques 91410 Dourdan.

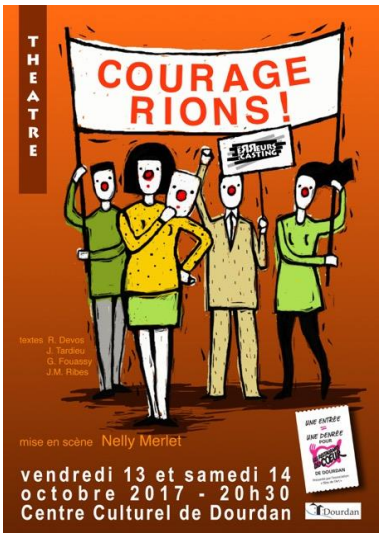

Comme chaque année, au bénéfice des Restaurants du Cî ur de Dourdan, la troupe, les « Erreurs de Casting », propose une série de sketchs désopilants de Devos, Tardieu, Fouassy et Ribesé .

Communication, séduction, vacances, justiceé des scènes de la vie quotidienne, soulignant l'absurde, le ridicule, le comiqueé Mais après les éclats de rire, en y regardant de plus près, sont-elles exagérées ces pitreries ?

Une entrée = une denrée ou l'équivalent en pièces.

Arbres remarquables, les saules têtards

Nous continuons la découverte d'arbres remarquables autour de notre commune. Après le chêne des six frères de la forêt de l'Ouÿe, le parc de Chamarande et les châtaigniers, intéressons-nous aux saules têtards qui jalonnent le cours de la Rémarde.

Qu'est-ce qu'un saule dit têtard ?

Un **arbre têtard** est un arbre dont la forme caractéristique, en « grosse tête », résulte d'un mode d'exploitation spécifique, par étêtages réguliers, en vue de l'autoproduction de bois de chauffage ou de bois de tressage. Le feuillage frais, après émondage, peut servir à l'alimentation animale et les branches séchées au fourrage d'appoint.

Les régions le baptisent de divers noms comme truisse, chapoule, ou ragosse en Bretagne, trognard en Sologne ou trogne en Perche et Anjou.

Pour les « têtards », le recépage (taille en ne gardant que les branches principales) en hauteur provoque le renflement sommital du tronc, ce qui met les repousses hors de portée des herbivores, vouées à devenir des objets ou outils divers selon les régions, les époques : objets de vannerie, fagots de boulange (dégageant une chaleur intense et rapide pour le four), charbon de bois, fourrage d'appoint, avec l'écrussage (effeuillage) des branches, manches d'outils, piquets. L'arbre lui-même servait parfois de bornes aux croisées de chemins.

Le recépage intervenant environ tous les cinq ans favorise la durée de vie de l'arbre qui se creuse naturellement au centre avec les intempéries. Peu à peu, cette étrange silhouette qui semble torturée s'impose dans la haie comme un « menhir de bois ».

À l'intérieur du tronc creusé, les reliquats de bois et des feuilles forment un terreau particulier, « le sang de la trogne », que l'on utilisait pour faire lever les semis.

Les saules têtards sont de précieux refuges pour la chouette chevêche ou chouette d'Athéna qui est l'objet de recensements et actions de protection de la part du Parc Naturel Régional.

Saule têtard près de la ferme de Morsang

Rangée de têtards entre Morsang et Bandeville

A découvriré é .

Atelier vannerie

En octobre, au château de Groussay à Montfort-lôAmaury (78)
Venez découvrir ou vous perfectionner au tressage de lôosier avec mon ami, **René BILLON**, venu de lôAin pour nous apprendre à réaliser le panier « rustique ».

Tressage du panier dit «rustique» en rotin
Formation pour personne débutante et/ou initiée (4 personnes maximum).
Atelier sur quatre jours
Dates des ateliers : Du vendredi 27 au lundi 30 octobre 2017
Conditions financières pour les quatre jours : 240 euros. Le prix comprend la formation et les matières premières utilisées sur place.
Lôinscription sera enregistrée dès réception de votre bulletin dôinscription (ci-dessous) et dôun chèque dôacompte de 100 ú à lôordre de **René BILLON,** à envoyer à :
Mme Pascale GERMAIN 2 rue de Saint-Martin - Hameau de Ouencé
28130 SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES
Tél. 06.61.54.41.73 / saulee.vannerie@gmail.com / www.saulee.fr

✂ ----------------------------------ð ð

Nom et Prénom :

Adresse Postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

****

Une ressourcerie dans le Sud Yvelines

Depuis le 20 mai 2017, lôassociation Ressources & Vous a ouvert une ressourcerie à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Une première dans le Sud Yvelines

Venez découvrir ce lieu insolite porté par un collectif de citoyens dont l'objectif est la prévention des déchets : ici on récupère, on répare, on recycle ou on revalorise pour enfin remettre en circuit et réutiliser à petit prix !

Une véritable caverne d'Ali Baba pour le plaisir de dénicher d'insolites trésors ! D'incroyables perles vous attendent : meubles, électroménagers, vêtements, jeux ou bibelots...

Bien plus quôune simple boutique, lôassociation prévoit une programmation d'événements culturels et d'ateliers créatifs pour adultes et enfants dès lôautomne !

Lôassociation, inscrite dans une économie sociale et solidaire, cherche en outre à créer des emplois en réinsertion. Grâce au succès rapidement rencontré, R&V a pu déjà engager 1 salarié à plein temps ainsi quôun jeune en service civique.

Ouvert : Mercredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 10h00 à 18h 00 Dimanche de 10h00 à 13h00

Pour en savoir plus : Ressources & Vous, 10 rue Laguesse - Charon, Saint-Arnoult-en-Yvelines

Tél : 09 51 23 59 31

accueil@ressourcesetvous.org Site : www.ressourcesetvous.org Facebook : RessourcesVous

QUALITÉ de LôEAU à LONGVILLIERS (année 2016)

Avis sanitaire global

Lôeau distribuée en 2016 à Longvilliers, a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Les fiches de la qualité de lôeau, attribuent depuis 2016, un "Indicateur global de qualité", qui va de A à D.

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau pouvant être consommée sans risque pour la santé

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu ou faisant lôobjet de recommandations dôusage

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire ou faisant lôobjet de restrictions dôusage.

Cet indicateur global prend en compte les 31 paramètres faisant lôobjet dôune limite de qualité de lôeau. Il est égal à lôindicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

Lôeau distribuée sur la totalité de la commune de Longvilliers, a un "Indicateur global de qualité" :

A - Eau de Bonne qualité.

Origine de lôeau :

Eau distribuée à Bouc Étourdi :

Lôeau est dôorigine souterraine. Lôunité de distribution est alimentée par 2 captages et 1 usine de traitement.

Eau distribuée à Longvilliers (sauf hameau de Bouc Étourdi) :

Lôeau est dôorigine souterraine. Lôunité de distribution est alimentée par 5 captages et 2 usines de traitement.

Gestion de lôeau :

La gestion de lôeau à Bouc Etourdi est assurée par SFDE (Arpajon).

La gestion sur le reste de la commune est assurée par le Syndicat des Eaux dôAblis.

Contrôles sanitaires réglementaires :

LôAgence Régionale de Santé (A.R.S) est chargée du contrôle sanitaire de lôeau potable.

Les résultats dôanalyses de la qualité de lôeau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur: http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-controle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html

Site Internet de lôAgence Régionale de Santé (A. R .S)

www.ars.iledefrance.sante.fr

Paramètres principaux	Bouc Étourdi		Longvilliers (sauf Bouc Étourdi)	
	Indice de qualité	Analyses 2016	Indice de qualité	Analyses 2016
Bactériologie Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. *Limite de qualité : Absence exigée.*	A	Nombre de contrôles : 10 Tous les contrôles sont conformes.	A	Nombre de contrôles : 13 Tous les contrôles sont conformes.
Nitrates Eléments provenant principalement de l'agriculture et des rejets industriels et domestiques. *Limite de qualité : 50 mg/l*	A	Nombre de contrôles : 6 Moyenne : 18,4 mg/l	A	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 11,3 mg/l
Fluor Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. *Limite de qualité : 1,5 mg/l*	A	Nombre de contrôles : 3 Moyenne : 0,07 mg/l	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,07 mg/l
Pesticides Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. *Limite de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.*	A	Nombre de contrôles : 3 Moyenne : 0,046 µg/l Molécule à l'origine de cette détection : Atrazine déséthyl.	A	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,030 µg/l Molécule à l'origine de cette détection : Atrazine déséthyl.
Dureté Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degrés français (°f). *Il n'y a pas de qualité pour ce paramètre.*	Pas de classement en l'absence de limite de qualité.	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 28,6 °f Eau moyennement calcaire.	Pas de classement en l'absence de limite de qualité.	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 29,9 °f Eau moyennement calcaire.

Ça s'est passé à Longvilliers

Nettoyage de Printemps - samedi 11 mars

Carnaval des écoles - samedi 22 avril

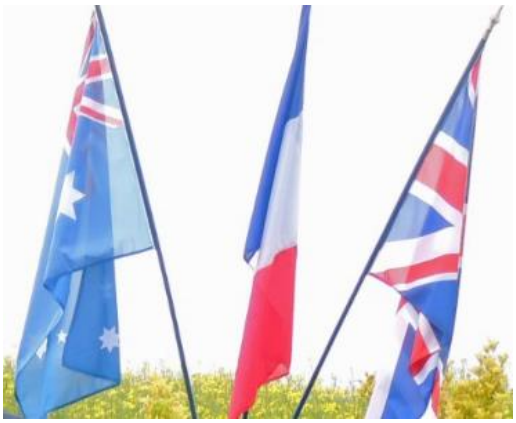

Commémoration du lundi 8 mai

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête des voisins
Le Petit Plessis
Samedi 10 juin

Fête des voisins
Bouc Étourdi
Samedi 10 juin

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête des écoles

maternelle et élémentaire

Samedi 17 juin

La rentrée des classes

Restaurant éphémère à Longvilliers

Inscrivez-vous dès maintenant.

Formulaires disponibles en mairie ou sur

www.cultureetloisirsalongvilliers.fr

Pour cuisiner et déjeuner : 40 €

Pour déjeuner : 35 € apéritif, vins et café

Comité de rédaction

Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux

Crédits photos :

Marc Alles, Chantal Lefèvre, Patrice Canal, Sylvie Guéret